

Infolettre

SEPTEMBRE 2025



©www.ClipartsFree.de

Toute l'équipe de l'école élémentaire du Néron souhaite la bienvenue à tous les enfants et leurs parents ainsi qu'une excellente rentrée.

Nous accueillons 93 cette année élèves du CP au CM2

CP : 22 élèves Mme PAILLET

CE1/CM2 : 24 élèves Mr VIZIOZ-FORTIN (20/4)

CE2 : 22 élèves Mme LATOURTE

CM1/CM2 : 25 élèves Mme MARTINEZ (déchargée le vendredi) et Mr PELLISSIER (15/10)

ÉCOLE

Horaires

Les jours de classe sont :
lundi, mardi, jeudi, et vendredi.



OUVERTURES :

8h20 le matin
13h20 l'après-midi

HORAIRES DES COURS :

8h30/ 11h30 - 13h30/16H30

Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 8h20 et 13h20.

Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

A l'ouverture du portail, les élèves peuvent être accueillis dans la cour (temps de mise en place des activités physiques quotidiennes) ou dans leur classe.

La mairie met en place une garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi le matin à partir de 7H45 et le soir de 16H30 jusqu'à 18h.

Cantine

Les élèves inscrits au restaurant scolaire sont pris en charge à 11h30 par le personnel municipal.

Garderie périscolaire

Les élèves inscrits aux garderies périscolaires sont pris en charge à 16H30 par le personnel municipal.

Les inscriptions pour la cantine et la garderie se font auprès des services de la Mairie (04 76 85 14 50)

Contacter l'école



Par téléphone 04 76 75 74 53



Par mail ce.0381794u@ac-grenoble.fr



Via le cahier de liaison (cahier orange dans le cartable de votre enfant). Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.

Contacter l'enseignant de sa classe :

Chaque enseignant vous indiquera sa manière de communiquer lors de la réunion de rentrée.

Calendrier scolaire

Rentrée	Lundi 1 septembre 2025
Vacances de toussaint	Du 18 octobre au 03 novembre 2025
Vacances de Noël	Du 20 décembre au 05 janvier 2026
Vacances d'Hiver	Du 07 février au 23 février 2026
Vacances de printemps	Du 04 avril au 20 avril 2026
Pont de l'ascension	Du 14 mai au 18 mai 2026
Vacances d'été	Le 04 juillet 2026



Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**.

Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone (04 76 75 74 53) puis **confirmer ultérieurement par écrit** en remplissant le billet d'absence (agrafé à la fin du cahier de liaison de votre enfant) et le remettre à l'enseignant(e).

INFORMATIONS DIVERSES

Fournitures scolaires

Voici la liste du matériel individuel à disposition de votre enfant dans sa classe en début d'année:

3 stylos bleus- 2 stylos verts- 1 stylo rouge- 3 crayons de papier- 2 gommes- 2 règles .

Vous devez **tout au long de l'année vérifier régulièrement** la trousse de votre enfant et fournir le matériel nécessaire.

Activités sportives :

Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par l'enseignant(e), il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.

Vêtements égarés

Les vêtements laissés à l'école sont déposés dans un carton à l'entrée du bâtiment. Pensez à demander à votre enfant de le récupérer.

Médicaments :

Les enseignants ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l'école.**



Documents de rentrée

Les documents à rapporter :

Vous trouverez à la rentrée dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS LUE et corrigée si nécessaire au stylo rouge de préférence
- ATTESTATION D'ASSURANCE
- COOPERATIVE SCOLAIRE (*paiement en ligne uniquement, informations supplémentaires dans le cahier orange de votre enfant*)

à rapporter **pour le lundi 8 septembre 2025**

Assurance scolaire :

Elle est **obligatoire**. Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle .



Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :

Les élections auront lieu

le **vendredi 10 Octobre 2025**

Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la Directrice le plus rapidement possible et **avant la fin septembre**.

Le vote se fera uniquement par correspondance.

Parasites :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...

Pensez à avertir l'école si votre enfant a des poux.

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante. A toutes et à tous, nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

L'équipe enseignante